



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 4 novembre 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne une demande de dérogation mineure afin de permettre un garage attaché d'une superficie de 65 m².

Ceci déroge au règlement de zonage no 745 à l'article 6.7.3 aux alinéas :

2° Les marges de recul prévues à la grille de spécifications s'appliquent. La dérogation consiste à autoriser un empiètement d'environ 0,20m en cours et ce afin de pouvoir s'aligner sur la galerie avant.

3° Pour un terrain d'une superficie de 743 m² et moins, la superficie maximale du bâtiment est de 56 m² alors que le terrain a une superficie de 720 m².

4° ...la superficie maximale du bâtiment correspond à 75% du bâtiment principal ce qui équivaut à 64 m² alors que la demande est à l'effet d'autoriser un bâtiment de 65 m².

La demande de dérogation consiste également à régulariser la situation actuelle car nous avons constaté que le coin de la maison avant est à 7,45m et par conséquent ne respecte pas la marge avant de 7,5m prévue à la grille des spécifications.

La propriété concernée est située dans la zone Ra14 et comprend le lot numéro 4180730 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 10, rue Lamoureux à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-septième jour d'octobre 2024

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier